

L'OFFRE DE SOIN SUR MON TERRITOIRE

POUR MES SOINS NON PRÉVUS :



UNE URGENCE MÉDICALE ?

Douleur à la poitrine, saignement abondant, difficulté à respirer...

Pour tous les soins nécessitant une prise en charge immédiate : **J'appelle le 15**



Avant de me déplacer aux urgences j'appelle le 15 !



BESOIN DE VOIR RAPIDEMENT UN MÉDECIN ?

Mal de dos, cystite, otite, etc si mon état de santé nécessite un avis médical dans les 24 à 48h :

J'AI UN MÉDECIN TRAITANT :

↪ J'appelle mon médecin afin de savoir s'il peut me donner un rdv.

JE N'AI PAS DE MÉDECIN TRAITANT, OU IL N'EST PAS DISPONIBLE :

↪ En semaine de 8h et 20h j'appelle le **116 117** qui après avis médical peut me donner un conseil, ou un rdv avec un médecin suivant mon état de santé.

↪ Après 20h j'appelle le **15** qui après avis médical peut me donner un conseil, ou un rdv à la maison médicale de garde.

↪ J'appelle SOS Vierzon 02.97.59.56.50



UN PROBLÈME DENTAIRE ?

Rage de dent, douleur dentaire, etc

↪ En semaine de 8h et 20h j'appelle le **116 117** qui après avis médical peut me donner un conseil, ou un rdv avec un dentiste.

↪ Les dimanches et jours fériés j'appelle le dentiste de garde au **02.46.96.90.85**

POUR MES SOINS HABITUELS :



J'AI UN MÉDECIN TRAITANT :

↪ J'anticipe mes rdv pour mes renouvellements d'ordonnances

↪ En cas d'impossibilité je pense à annuler mon rdv.

JE N'AI PAS DE MÉDECIN TRAITANT :

En cas d'absence de médecin traitant, les professionnels de santé du territoire ont développé des solutions afin de vous aider via **des téléconsultations**, en cas de problème de santé, de renouvellement d'ordonnance, etc
Sur le territoire il existe deux types de téléconsultations.



Les motifs nécessitant des manipulations, et les bébés de moins de 3 ans ne peuvent pas être vus en téléconsultation.

LA TÉLÉCONSULTATION ASSISTÉE À DOMICILE OU EN CABINET INFIRMIER



Pour prendre rendez-vous :

- Je m'adresse à un infirmier à domicile ou
- J'appelle le **09.78.81.00.38**

↪ Ces téléconsultations sont réalisées par un médecin du département à distance et un professionnel de santé qui vous accompagnent durant la consultation.

↪ La téléconsultation peut se faire à domicile si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer ou au cabinet de l'infirmier

↪ Les téléconsultations assistées se font uniquement sur rdv

LA TÉLÉCONSULTATION EN PHARMACIE



↪ Ces téléconsultations se font seul en pharmacie dans une cabine de téléconsultation.

Les téléconsultations en pharmacie sont souvent sans rdv et l'attente peut être plus ou moins longue.
Une carte bleue et un téléphone portable sont souvent nécessaires pour pouvoir utiliser une cabine de téléconsultation.